



Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

29 mai 2024

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

- Nomination de cadres d'école ATTENDU QUE le poste de direction à l'école primaire de Joliette est actuellement vacant;
 - Direction ATTENDU QUE le conseil d'établissement de cette école a été consulté sur les critères de sélection de la direction d'école, conformément au paragraphe 2 de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;
 - CC-240529-HR-0104 ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;
- ATTENDU QUE des entrevues pour le poste de direction de l'école primaire de Joliette ont été menées le 2 mai 2024;
- IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de la personne suivante au poste de direction d'école :

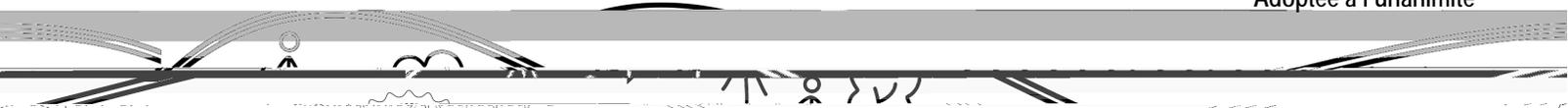
ÉCOLE	DIRECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
École primaire de Joliette	Tara Marlin	29 mai 2024

Adoptée à l'unanimité

- Nomination de cadres d'école ATTENDU QUE les postes de direction adjointe de nombreuses écoles sont actuellement vacants;
 - Direction adjointe ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;
 - CC-240529-HR-0105 ATTENDU QUE des entrevues ont été menées le 9 avril 2024 pour le poste à l'école secondaire Laval Junior et le 7 mai 2024 pour les postes à l'Académie Hillcrest et à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;
- IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes aux postes de direction adjointe d'école :

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
École secondaire Laval Junior	Gloria Cuccarolo	29 mai 2024
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	Isabelle Nathan-Frenette	1 ^{er} juillet 2024
Académie Hillcrest	Christine Gosselin	1 ^{er} juillet 2024

Adoptée à l'unanimité



Nomination d'une
présidence d'élection

CC-240529-CA-0106

ATTENDU QUE des élections scolaires sont prévues le 3 novembre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*, la direction générale d'une commission scolaire assume d'office la présidence de l'élection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut nommer une autre personne pour remplacer la direction générale à la présidence d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme, à compter du 29 mai 2024, Lorraine Sperano Gauthier à la présidence d'élection pour les élections scolaires du 3 novembre 2024;

QUE la présidence d'élection reçoive une rémunération conformément au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, comme l'a établi le Directeur général des élections du Québec;

QUE la présidence d'élection collabore à la préparation du budget pour les élections scolaires du 3 novembre 2024, et veille à sa gestion;

ET QUE la présidence d'élection suive la formation dispensée sur les élections scolaires du 3 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de la



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général le mandat d'entamer le processus et de s'assurer que toutes les conditions sont satisfaites afin d'obtenir du MEQ l'autorisation de prolonger l'utilisation des appellations officielles du programme Sport-études dans les écoles



Engagement
d'entrepreneur

ATTENDU la nécessité de remplacer l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian;

Projet de remplacement
d'asphalte dans la cour
d'école

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-159-01 concernant le remplacement de l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian et l'ouverture, le 13 mai 2024; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Laurentian

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240529-MR-0109

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif au remplacement de l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian à Inter Chantiers Inc., au coût total de 785 342,08 \$ avant taxes, ou 839 426,63 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement
d'entrepreneur

ATTENDU QUE la tour de refroidissement à l'eau à l'école secondaire Laval Junior doit être remplacée;

Projet de remplacement
de la tour de
refroidissement à l'eau

ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 23-188-03 a été lancé pour le remplacement de la tour de refroidissement à eau de l'école secondaire Laval Junior et que les soumissions ont été ouvertes le 13 mai 2024;

École secondaire Laval
Junior

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240529-MR-0110



ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document



Demande de véhicules supplémentaires pour l'école primaire Crestview

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-230118-MR-0034, concluant des ententes avec des entreprises de transport par fourgonnette et berlines, incluant Transport Shiro Inc.;

CC-240529-MR-118

ATTENDU QUE les ententes mentionnées ci-dessus sont en vigueur du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2028, avec la possibilité d'une année supplémentaire du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029;

ATTENDU QU'un véhicule supplémentaire est requis pour l'école primaire Crestview afin de répondre aux besoins des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat .6 (D)-8.4 (U 0. 0 0 9.96 149.64 663TJ0 24b)Tj 7 Tc 0.0225.6 (D)-8.4 .1 (nt)1.1 (e1.8 (t)1 (i)3.3 (f)1.1 (de t)1.